



Favoriser la
biodiversité chez soi

castorama

Fiche technique :

Alternatives aux produits chimiques conventionnels de jardinage

Le nouveau repère pour faire le bon choix

On veut tous une maison économe en ressources naturelles, en eau et en énergie. C'est bon aussi pour nos économies ! Pour vous aider à faire le bon choix, nous avons créé ce repère vous permettant de retrouver les produits qui réduisent l'impact de votre logement sur l'environnement, toujours au meilleur prix.

Évaluée en interne et soumise à une validation par un organisme externe*, notre démarche est rigoureuse et simple à comprendre : un produit obtient le repère dès qu'il satisfait à l'exigence de l'un de nos 7 critères. Aujourd'hui, cela représente plusieurs milliers de produits, plus vertueux : soit dans leur fabrication, soit dans leur usage. Et nous ne comptons pas nous arrêter là.

Alors suivez notre repère  pour les retrouver !

Pourquoi il est important d'adopter des alternatives aux produits chimiques conventionnels de jardinage ?

Pour s'assurer que les jardins demeurent des habitats prospères et pleins de vie sans recourir aux produits de jardinage chimiques conventionnels, on peut par exemple :

- Utiliser de l'engrais organique ou du fumier de cheval pour enrichir le sol en nutriments plutôt que de l'engrais chimique.
- Cultiver des plantes spécifiques qui permettent d'enrichir le sol et de favoriser la biodiversité, aussi appelé engrais vert (laisser des espaces avec les herbes hautes, ...)
- Employer des méthodes de contrôle biologique (introduire le prédateur naturel d'un nuisible) plutôt que de recourir aux pesticides (par exemple proposer un hôtel à insectes pour attirer les coccinelles qui permettront de lutter contre les pucerons).

Critère 1

Comment nous attribuons ce repère  à nos produits

Avant même d'être évalué pour l'obtention de notre repère, le produit candidat doit respecter :

- **Toutes les exigences légales locales**
- **Toutes les exigences de la politique Kingfisher**

Vous pouvez accéder aux politiques Kingfisher ici : <https://www.kingfisher.com/responsible-business/our-policies/company-policies>. Elles incluent la politique relative aux droits de l'homme, celles sur les conditions de travail sur les sites de production et sur les emballages.

Les produits sont aussi évalués selon une liste de critères d'exclusion. Cela permet de ne pas attribuer ce repère à des produits comportant plusieurs caractéristiques que nous avons bannies. Vous trouverez l'accès à la liste des critères d'exclusion à la fin de cette fiche technique. Cette liste est révisée annuellement.

L'évaluation de cycle de vie complet n'est pas systématique pour tous les produits ayant obtenu notre repère. Cela étant, le respect des politiques Kingfisher et le recours à la liste des critères d'exclusion permettent de prendre en compte de nombreux aspects du cycle de vie d'un produit.

L'attribution de ce repère avec l'attribut "**Favoriser la biodiversité chez soi - Alternatives aux produits chimiques conventionnels de jardinage**" se concentre sur la phase de production du cycle de vie du produit. De plus, cette attribution exclut les produits qui peuvent causer des dégâts sur l'environnement durant leur fabrication ou leur fin de vie.

Critère 2

Produits éligibles à l'obtention du repère 

Pour qu'un produit se voie attribuer notre repère avec l'attribut "**Favoriser la biodiversité chez soi - Alternatives aux produits chimiques conventionnels de jardinage**", il doit appartenir à l'une des familles suivantes ou vérifier les critères suivants :

- Alternatives biologiques de lutte contre les nuisibles (ex : prédateurs naturels, plantes répulsives...)
- Engrais organiques ou fumier de cheval vendu pour enrichir les sols.
- Engrais vert : variétés de plantes reconnues pour leur richesse en nutriments, permettant de nourrir le sol pendant leur croissance et leur décomposition.

Si les critères 1 et 2 sont respectés, un produit peut être retenu comme candidat à l'obtention du repère.



Évaluer et confirmer l'attribution du repère

- ✔ Tous les produits éligibles qui respectent les critères 1 et 2 sont évalués en interne par notre équipe Développement Durable et soumis à l'organisme Bioregional* pour une validation externe
- ✔ Une fois complétées, si l'évaluation en interne et la validation externe s'avèrent positives, le produit peut alors obtenir notre repère.
- ✔ Une révision complète a lieu chaque année pour garantir que tous les produits continuent de respecter les critères de sélection.

Liste de critères d'exclusion s'appliquant aux produits :

Une liste des caractéristiques qui disqualifient les produits pour l'attribution de notre repère existe, elle est consultable sur <https://www.castorama.fr/green-star/criteres>

*Pour en savoir plus sur l'organisme Bioregional, rendez-vous sur www.bioregional.com

